



# Lutte contre les discriminations et violences en RT

<https://univ-cotedazur.signalement.net>

Rentrée BUT

L. Sassatelli

[lucile.sassatelli@univ-cotedazur.fr](mailto:lucile.sassatelli@univ-cotedazur.fr)

<https://www.i3s.unice.fr/~sassatelli/equality.html>

[Mission Egalité de Université Côte d'Azur](#)



# Manque de diversité en RT et discriminations

- Très faible diversité en RT, à l'image du monde des technologies numériques
- Causes structurelles et non individuelles

→ L'entre-soi est une véritable faiblesse car

- manque de justice sociale,
- solutions moins pertinentes [1],
- environnement peut être hostile pour les personnes minorisées [2] :

• Nos cerveaux perçoivent le monde avec des filtres formés par les habitudes : quand on voit une personne qui ne correspond pas à la majorité, on la considère souvent inconsciemment comme moins légitime

→ C'est la source de discriminations, souvent subtiles, trop souvent évidentes



www.shutterstock.com - 704867572

[1] B. Hofstra, V. V. Kulkarni, S. Munoz-Najar Galvez, B. He, D. Jurafsky, and D. A. McFarland, "The Diversity–Innovation Paradox in Science," Proc. Natl. Acad. Sci. U.S.A., vol. 117, no. 17, pp. 9284–9291, Apr. 2020.

[2] M. B. Ross, B. M. Glennon, R. Murciano-Goroff, E. G. Berkes, B. A. Weinberg, and J. I. Lane, "Women are Credited Less in Science than are Men," Nature, Jun. 2022..

# Spectre de violences, sous-tendues par des relations de pouvoir

Violences symboliques

Violences psychologiques

Violences physiques

---

Jugements biaisés de compétence, légitimité, aptitudes, etc.

harcèlement et agressions morales, physiques, sexuelles

Ces violences sont toutes sous-tendues par des relations de pouvoir qui structurent le monde de la « tech » où les enjeux économiques sont fort, et qui est dominé par une classe très homogènes de personnes

## Votre responsabilité :

- **ne restez pas passif** devant tout comportement discriminatoire, aussi banal soit-il (blague, vocabulaire, attitude...)
- c'est à chacun·e de créer un environnement inclusif, où nous pouvons profiter de nos différences

A UniCA nous sommes ultra-vigilant·es et **luttons contre toutes les types violences**: dues au genre, à l'orientation sexuelle, au handicap, à l'origine, à la religion

- La section disciplinaire agit indépendamment du pénal :



# Exemple de sanctions d'étudiants

- UniCA Juin 2020 : Etudiant exclu pour 3 ans de l'université pour violence et harcèlement sexuel
- CNESER Décision 1079 : Etudiant pour des assiduités déplacées et répétées envers plusieurs étudiantes: exclusion de 5 ans de l'établissement (avril 2017)
- CNESER Décision 977 : Etudiant pour comportement agressif inapproprié et à caractère sexuel envers différentes étudiantes : exclusion de 2 ans de tout établissement (juin 2015)

# Exemple de sanction d'enseignant

- UCA Juillet 2021 : Radiation d'un professeur des universités

[https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=t6pJNDLq2\\_TquXW20zC15KJK9iDYiDS9xFCb7E3amt0=](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=t6pJNDLq2_TquXW20zC15KJK9iDYiDS9xFCb7E3amt0=)

Le fichier affiché ci-dessous est déclaré valide et conforme à l'original par signature du serveur.

Journal officiel électronique authentifié n° 0268 du 18/11/2021

18 novembre 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 97 sur 151

## Décrets, arrêtés, circulaires

### MESURES NOMINATIVES

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

Décret du 16 novembre 2021 portant radiation  
(enseignements supérieurs)

NOR : ESRH2129388D

Par décret du Président de la République en date du 16 novembre 2021, M. Jérôme GOLEBIOWSKI, professeur des universités (31<sup>e</sup> section) affecté à l'université Côte d'Azur, révoqué par décision de la section disciplinaire de cet établissement, est radié des cadres à compter 26 juillet 2021.

# Liste des infractions pénales

- **Harcèlement sexuel** : Art. 222-33 du code pénal
- **Outrage sexiste** : Art. 621-1 du code pénal
- Diffamation à raison du sexe : Art. R625-8 du code pénal
- Bizutage : Art. 225-16-1 du code pénal
- Atteinte à la vie privée : Art. 226-1 du code pénal
- **Cyberharcèlement et raids numériques** : Art. 222-33 du code pénal
- Voyeurisme sexuel : Art. 226-3-1 du code pénal
- Exhibition sexuelle : Art. 222-32 du code pénal
- Altération du discernement d'une personne par l'administration de substance : Art. 222-30-1 du code pénal

# Définition : Harcèlement et outrage sexiste

- « **Le harcèlement sexuel** est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des **propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste** qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère **dégradant ou humiliant**, soit créent à son encontre une situation **intimidante, hostile ou offensante**. »
  - « Constitue **un outrage sexiste** **le fait** [...] d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. »
- **outrage sexiste = harcèlement sexuel** sans la condition de répétition → permet de sanctionner les auteurs de tels faits même s'ils ne sont pas répétés.

# Définition : Le cyber-harcèlement

- **Harcèlement moral** : « Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000€ d'amende[...] »
- **Cyber-harcèlement (2004)** : forme de harcèlement conduite par divers canaux numériques.
  - Ex: création de faux profils, envoyer des messages d'insultes, diffusion de rumeurs...
- **Raids numériques (2018)** : attaques groupées sur internet à l'égard d'une même personne.



Infraction	Sanctions maximales encourues	Contravention – délit
<b>Outrage sexiste</b>	contravention de 4 <sup>ème</sup> classe: 750 euros	Nouvelle contravention
<b>Injure à raison du sexe</b>	45000 euros + 1 an d'emprisonnement	Contravention / Délit
<b>Diffamation à raison du sexe</b>	45000 euros + 1 an d'emprisonnement	Contravention / Délit
<b>Bizutage</b>	7500 euros + 6 mois d'emprisonnement	Délit
<b>Voyeurisme sexuel</b>	15000 euros + 1 an d'emprisonnement	Nouveau délit
<b>Exhibition sexuelle</b>	15000 euros + 1 an d'emprisonnement	Délit
<b>Atteinte à la vie privée</b>	45000 euros + 1 an d'emprisonnement	Délit
<b>Cyberharcèlement et raids numériques</b>	30000 euros d'amende + 2 ans d'emprisonnement	Délit
<b>Harcèlement sexuel</b>	45000 euros d'amende + 3 ans d'emprisonnement	Délit
<b>Altération du discernement d'une personne par l'administration de substance</b>	100 000 euros d'amende + 7 ans d'emprisonnement	Nouveau délit
<b>Agression sexuelle</b>	150000 euros d'amende + 10 ans d'emprisonnement	Délit
<b>Viol</b>	Perpétuité	Crime

# Sanctions disciplinaires applicables à l'université

## Indépendamment d'une procédure judiciaire

1. L'avertissement ;
2. Le blâme ;
3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans.
4. L'exclusion définitive de l'établissement ;
5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans ;
6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.



# UCA : Zéro tolérance en matière de violences sexistes et sexuelles

<https://univ-cotedazur.signalement.net>

- Vous pensez être victime ou témoin :
  - d'un acte discriminatoire lié au sexe.
  - de harcèlement sexuel.
  - d'un acte de violence sexuelle.

Faites respecter vos droits :

1. Dénoncez les agissements et soyez écouté·e, orienté·e et accompagné·e
  - Cellule Violences Sexistes et Sexuelles de UCA. [cvss@univ-cotedazur.fr](mailto:cvss@univ-cotedazur.fr)
  - Numéro d'écoute National : 3919 (appel anonyme et gratuit)
  - SOS homophobie PACA : 0148064241 (écoute anonyme), [www.SOS-homophobie.org](http://www.SOS-homophobie.org)
2. Recueillez des éléments de preuve (**n'effacez rien !** Gardez screenshots de réseaux sociaux, emails, SMS, témoignages directs et/ou indirects, certificats médicaux, etc.)

# Ressources pour mieux comprendre les discriminations dans le monde de la *Tech*

- **Isabelle Collet. Le manque de femmes dans la tech n'est pas une fatalité - Isabelle Collet - MiXiT 2021.** [Vidéo](#)
- Audrey Neveu. Keynote d'ouverture : The Hitchhiker's Guide to Diversity. BDX I/O 2018. [Vidéo](#)
- Catherine Vidal. Le cerveau a-t-il un sexe ?. TEDx. [Vidéo](#)
- Isabelle Régner. L'influence des stéréotypes de genre sur les performances et les auto-évaluations. [Vidéo1](#) , [Vidéo2](#)
- Pascal Huguet. Les biais de genre dans l'évaluation et les recrutements. (avec explication de l'Implicit Association Test ci-dessous) [Vidéo](#)
- Le problème dans la recherche scientifique [Lien](#)

Et pour aller plus loin :

- Tester ses biais implicites : [https://iat.univ-amu.fr/iat\\_vp/](https://iat.univ-amu.fr/iat_vp/) , <https://implicit.harvard.edu>
- Isabelle Collet. Les oubliées du numériques. Editions Le Passeur, 2019.
- Isabelle Collet. L'informatique a-t-elle un sexe ? Hackers, mythes et réalités. Paris : L'Harmattan. 2006.
- Isabelle Collet, « La disparition des filles dans les études d'informatique : les conséquences d'un changement de représentation », Carrefours de l'éducation 2004/1 (n° 17), p. 42-56.
- Tiphaine de Roquigny. Femmes et numériques, un bug dans la matrice. Emission Entendez-vous l'éco, France Culture, 4 mars 2019. [Lien](#)
- The Atlantic. Why is Silicon Valley so awful to women?. March 2017. [Lien](#)
- Leslie, S.-J., Cimpian, A., Meyer, M., & Freeland, E. (2015). Expectations of brilliance underlie gender distributions across academic disciplines. *Science*, 347(6219), 262–265.
- Hugues Demoulin and Céline Daniel, « Bulletins scolaires et orientation au prisme du genre », *L'orientation scolaire et professionnelle* [Online], 42/3, 2013.
- Corinne Mangard et Ahmed Channouf, « Effets de l'appartenance socioculturelle, du sexe et de la filière de formation de l'élève sur la perception qu'ont les enseignants des causes et sur les décisions de l'orientation : approche socio-cognitive », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 36/2, 2007, 223-250.